



SOUTH NATION  
CONSERVATION  
DE LA NATION SUD

## Programme d'assainissement de l'eau Lignes directives de financement 2009

Le traitement des eaux de lavage de la laiterie

**MONTANT DE LA SUBVENTION:** jusqu'à 50% jusqu'à un maximum de 2 500\$

### EXIGENCES ET ADMISSIBILITÉ À LA SUBVENTION:

- Si les eaux usées de la laiterie sont dirigées vers un site de stockage de nutriments existant, le site doit offrir une capacité minimale de 240 jours (incluant le liquide additionnel de laiterie). Si la capacité d'entreposage est de moins de 240 jours, un plan de gestion des nutriments est exigé pour déterminer comment les nutriments seront convenablement entreposés et éliminés.
- Si les eaux usées de la laiterie sont dirigées vers un nouveau site de stockage ou un site agrandi, les demandeurs doivent présenter une copie du document d'approbation délivré par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.
- Décanteur et fossé de traitement pierroté
  - doit empêcher l'eau de rinçage du premier cycle de se déverser dans le réservoir
  - les fossés d'entreposage ou de traitement doivent être conformes aux normes législatives
- Autres éléments admissibles :
  - La canalisation permanente reliant les gouttières ou les puisards au réservoir d'entreposage à long terme.
  - Compteur d'eau
  - Éviers à faible consommation d'eau ou appareils modifiés
  - Connexions électriques
- Il incombe au requérant d'obtenir les permis municipaux, provinciaux ou autres et les autorisations nécessaires à la réalisation de son projet.

### COÛTS ADMISSIBLES:

- permis
- frais d'ingénierie
- tests des sols (si nécessaire pour l'enquête sur le terrain)
- matériaux
- travail sous contrat

### • COÛTS INADMISSIBLES:

- emploi de la main-d'oeuvre ou de la machinerie de l'auteur de la demande des personnes à sa charge ou de son entreprise
- structure de la chambre à lait et / ou d'arrière-salle
- pompe d'assèchement portative
- ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS)

### Exigence relative au Plan environnemental de la ferme (PEF) / Guide pour un foyer en santé :

Pour recevoir une aide financière dans le cadre du programme, le demandeur provenant de milieu agricole doit avoir développé un plan d'action à l'aide de la troisième édition du PEF. L'agriculteur doit fournir une copie de l'attestation d'examen délivrée par son représentant de programme à l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario (OSCIA). Cette attestation doit stipuler que l'agriculteur a complété un PEF — 3e édition dont l'évaluation et l'approbation ont été réalisées par les pairs. Le contenu du PEF demeurera strictement confidentiel.

Le demandeur provenant d'un milieu non agricole doit compléter le Guide pour un foyer en santé pour recevoir une aide financière dans le cadre du programme.

### PROCESSUS D'APPROBATION:

Communiquez avec la Conservation de la Nation Sud (CNS) afin de compléter une demande de subvention. Un Comité se penchera sur toutes les demandes de projets et attribuera un élément de priorité à chacun selon le bénéfice pour la qualité de l'eau. Les propriétaires fonciers sont limités à un seul projet subventionné par catégorie par année et à deux par catégorie à vie. Le financement est limité.

Les projets devront être pré-payés par le propriétaire foncier. La subvention vous sera versée seulement lorsque le projet aura été complété et inspecté à la satisfaction de la CNS et que vous nous aurez fait parvenir des copies des factures, reçus, chèques oblitérés, permis, etc. Les reçus doivent contenir un détail des heures de travail, les quantités de matériaux achetés et les coûts afférents.

**Les projets doivent être complétés et la paperasse soumises par le 15 décembre de l'année approuvée.** Le paiement n'est pas garanti si la date limite est dépassée.

RÉFÉREZ-VOUS AU GUIDE DU REQUÉRANT POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE PROCESSUS D'APPLICATION

38 Victoria Street, Finch, Ontario K0C 1K0 · [info@nation.on.ca](mailto:info@nation.on.ca) · [www.nation.on.ca](http://www.nation.on.ca)  
Toll Free: 1-877-984-2948 ext. 238 · Tel: 613-984-2948 ext. 238 · Fax: 613-984-2872